

État de Chapelle publique de la paroisse de Rosnoën

QUESTIONNAIRE

- 1° a) Nom du ou des titulaires des chapelles. a)
- 2° b) Appartenant à b)
- 3° c) Autorisées par décret en date du c)
- d) ou ouvertes au culte à la date du d)
- e) ou en service de temps immémorial. e)
- 4° f) Messes célébrées chaque année f)
- g) — ou chaque mois. g)
- h) — ou chaque semaine h)
- i) Autres offices. En fait-on ? Lesquels ? i)
- j) Y fait-on le catéchisme j)
- 5° k) Distance en kilomètres de l'église paroissiale k)
- l) État des chemins l)
- 6° m) Chiffre de la population notablement plus rapprochée de la chapelle m)
- n) Y assistant à la messe le dimanche. n)

a)

b)

c)

d)

e)

f)

g)

h)

i)

j)

k)

l)

m)

n)

a)

b)

c)

d)

e)

f)

g)

h)

i)

j)

k)

l)

m)

n)

a)

b)

c)

d)

e)

f)

g)

h)

i)

j)

k)

l)

m)

n)

a)

b)

c)

d)

e)

f)

g)

h)

i)

j)

k)

l)

m)

n)

a)

b)

c)

d)

e)

f)

g)

h)

i)

j)

k)

l)

m)

n)

à Rosnoën il n'y a aucune chapelle publique.

Observations particulières.

QUESTIONNAIRE

ÉTAT DES CHAPELLES PRIVÉES

de la paroisse de Rosnoën.

1° Date d'érection.

1855.

2° Nom du propriétaire. . .

La permission a été accordée à
M^r le comte de Couleucoat. Les
propriétaires actuels sont M^r de Couleucoat
et M^{me} de Réals ses enfants.

3° Messes célébrées chaque
année.

on y célèbre la messe 3 fois par
an environ

— ou chaque mois . . .

— ou chaque semaine.

4° Indult pontifical

M^r et M^{me} de Réals ne retrouvent
ni l'indult pontifical ni l'autorisation
accordée par Monseigneur l'Evêque de
Quimper, qu'ils ont pourtant bien sur
savoir vu. Ils promettent de continuer
leurs recherches.

— Est-il au nom du pro-
priétaire actuel ? . .

Il est ici question d'un oratoire
absolument privé, et ne servant
actuellement que pour la famille.
La chapelle est au 1^{er} étage d'un
château, et se trouve maintenant isolée
par la démolition de l'ancien château
et la construction d'un nouveau.

— A-t-il reçu le visa de
l'Evêché ?